

Les Allemands veulent expulser les pro-terrorisme, la gauche hurle...

écrit par Jean Schoving | 30 juin 2024



GLORIFICATION DU TERRORISME

Un « J'aime » peut suffire – Simplification des expulsions décidée par le Cabinet

« **Quelqu'un qui ne possède pas de papiers d'identité allemands et glorifie des actes terroristes doit être expulsé ou refoulé – partout où ce sera possible** », a déclaré le ministre de l'Intérieur, Nancy Faeser (SPD).⁰⁶

Quiconque approuve les actes terroristes, par exemple sur des réseaux sociaux, doit pouvoir être expulsé plus rapidement à l'avenir. Le Cabinet ministériel a approuvé aujourd'hui un projet de résolution correspondant présenté par le Ministre, Nancy Faeser.

Les autorités de migration (Ausländerbehörden) des Länder doivent pouvoir refouler plus facilement des personnes approuvant les actes terroristes, et peut-être aussi les expulser plus rapidement au cas par cas. Le Cabinet ministériel d'Allemagne fédérale a approuvé ce mercredi, selon les indications des milieux gouvernementaux, un projet correspondant de Nancy Faeser (SPD), ministre de l'Intérieur.

En vertu de cette résolution, une expulsion – à savoir le retrait d'un titre de séjour – doit déjà être rendue possible dès approbation d'un seul délit pénal terroriste. Comme diffusion d'un contenu au sens du projet seront considérés non seulement la création de contenus correspondants, mais encore le soulignement par « J'aime » d'une contribution dans un réseau social comme YouTube, Instagram ou TikTok.

Par ce projet, le Gouvernement fédéral réagit à des discours haineux postés sur Internet, par exemple après l'attaque du Hamas islamiste contre Israël ou bien après l'attaque mortelle au couteau lors d'une manifestation anti-islam à Mannheim. Fin mai, un Afghan y avait tué un policier. Âgé de 25 ans, le délinquant était arrivé en Allemagne encore adolescent. Il était détenteur d'un titre de séjour entre autres parce qu'il avait deux enfants avec une femme qui est citoyenne allemande.

Le Chancelier d'Allemagne fédérale, Olaf Scholz (SPD) avait annoncé le renforcement de la loi dans une déclaration du Gouvernement après l'attaque à Mannheim. Faeser a déclaré ce mercredi : « **Nous agissons avec fermeté contre la criminalité haineuse islamiste et antisémite sur le Web** ».

Pour accélérer au maximum son intégration à la procédure parlementaire, le projet doit s'appuyer, à titre de demande de modification, sur un projet de loi visant à renforcer la participation précoce de l'audience publique dans les procédures de planification et d'autorisation, et dont l'objet est tout à fait différent. **Le porte-parole du Ministère de l'Intérieur, Maximilian Kall, a précisé qu'il était fondamentalement possible de porter plainte devant les tribunaux administratifs contre des expulsions.**

Un expert en droit migratoire estime le projet douteux

Le président du groupe d'études en droit migratoire dans l'association allemande des avocats (Deutscher Anwaltverein – DAV), Thomas Oberhäuser, estime que le projet adopté par le Cabinet n'est pas judicieux. « Il faut déjà développer beaucoup de fantaisie pour définir comme diffusion le simple fait de mettre un 'J'aime' » a déclaré l'avocat. Pour un profane, il ne serait souvent pas toujours simple non plus de reconnaître d'emblée s'il s'agit ou non d'un contenu terroriste. C'est ce qu'aurait par exemple montré récemment le cas du recteur de l'Université Technique de Berlin, Geraldine Rauch.

De plus, il serait, toujours selon Oberhäuser, « entièrement idiot » de croire que les autorités de migration pouvaient se mettre à l'avenir à chercher massivement des « J'aime » postés sur les réseaux sociaux. **Il serait préférable, au cas où quelqu'un applaudit un acte terroriste sur le Net, de prendre cela comme occasion pour un entretien d'un représentant des autorités de migration avec l'étranger,**

« pour constater s'il est dangereux ».

Une politicienne des Verts voit des tendances autoritaires

Selon le projet de Faeser, un intérêt grave de l'État allemand à une expulsion doit dorénavant être présumé également si quelqu'un approuve et vante certains délits d'une façon pouvant troubler l'ordre public. Dans ce cas, il ne faudrait pas attendre d'abord une condamnation en vertu du droit pénal avant une expulsion.

« *Que le ministre de l'Intérieur Faeser projette manifestement d'expulser des gens pour cause de déclaration postée dans les réseaux sociaux* » **serait le summum provisoire d'une évolution préoccupante sur les réseaux sociaux, dit la porte-parole ... de la Gauche au Bundestag, Clara Bünger.** «*Quand il s'agit d'États gouvernés de manière autoritaire comme la Turquie ou la Russie, les politiciens allemands s'indigneraient à juste titre devant le fait que des gens soient poursuivis ou même emprisonnés à cause d'un « J'aime » sur les réseaux sociaux* » « toutefois, la République fédérale avance elle-même depuis longtemps dans cette direction ».

Habeck : l'islamisme ne fait pas partie de l'Allemagne

Le vice-chancelier Robert Habeck a par contre jugé positive l'intention. « C'est une grande conquête et force de notre pays que des personnes poursuivies puissent trouver protection en Allemagne. » **Mais quelqu'un qui raille l'ordre libéral fondamental en applaudissant le terrorisme et en fêtant les meurtres, a perdu son droit à l'asile. Raison pour laquelle le droit de séjour a été modifié en conséquence.** « L'islam fait partie de l'Allemagne, mais pas l'islamisme », a encore ajouté Habeck.

La vice-présidente du groupe parlementaire de l'Union, Andrea Lindholz (CSU), aurait espéré une réforme plus large. Selon ses dires : « **Au regard de l'antisémitisme massif et**

des manifestations du califat sur les routes allemandes, tout délit antisémite et antidémocratique doit mener à juste titre à une expulsion. «

Le président fédéral du syndicat de la police, Jochen Kopelke, a salué la décision du Cabinet, qu'il a qualifiée de signe clair à l'adresse des sympathisants du terrorisme. Il a déclaré que la police et toutes les autres autorités devaient aussi être équipées de telle sorte qu'une pression sensible représentée par la possibilité de poursuites puisse être mise en place.

Il serait nécessaire de vérifier également au cas par cas un intérêt personnel, a dit Oberhäuser, par exemple quand un Palestinien craint pour ses enfants vivant dans la Bande de Gaza en raison des opérations militaires israéliennes ou quand il a perdu des proches par suite de la guerre. Même si une expulsion est ordonnée pour des raisons de défense contre un danger, il faudrait vérifier avant un possible refoulement si des motifs de tolérance existent le cas échéant.

Traduction d'un article de Die Welt par Jean Schoving pour Résistance républicaine

<https://www.welt.de/politik/deutschland/article252210244/Terror-Verherrlichung-Ein-Like-kann-genuegen-Kabinett-beschliesst-erleichterte-Ausweisung.html>

Note de Christine Tasin

Tout cela va dans le bon sens, mais, en Allemagne comme en France, c'est l'UE de Der Leyen qui fait la loi avec la Cour de Justice européenne et la CEDH. Tant qu'on ne sera pas sortis de ce machin on ne pourra pas expulser ni même emprisonner ceux qui soutiennent le terrorisme... Mais au moins

ça bouge un peu dans les têtes et à la télé... S'ils ne comprennent pas à Bruxelles qu'ils sont en train de nourrir la révolution... A moins que ce ne soit ce qu'ils souhaitent pour imposer l'ordre hitléro-musulman à toute l'Europe ?